

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation


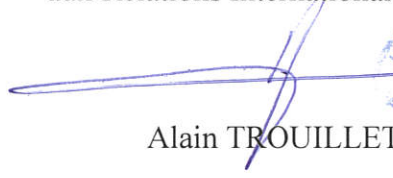
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 9 février 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF <i>Acte 07-2024</i>	ADOPTION DE LA DELIBERATION Procès-verbal de la séance de la CFVU du 24 novembre 2023.
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la séance de la CFVU du 24 novembre 2023.
Document annexé.

A Saint Etienne le 07/03/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

POUR :	26	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mme CANELLIS, PEREK-COURBON MM. SAUVIAC, VOCANSON

Collège B : Mme JULLIOT, PESLE, MM. GUIGNANDON, MOINE

Collège BIATSS : Mme SPERY, M. BUGNAZET, FORISSIER

Collège étudiants : Mmes BOUTIERE, DAVID-ROGEAT, MM. CRESCI, OUABI, SOUALMI

Sont représentés :

Collège A : Mmes DESTOUCHES, ESPESSON-VERGEAT, M. FRECHET

Collège B : Mmes LE PONTOIS, MOJA, M. DINE

Collège BIATSS : Mme PAVET

Collège étudiants : Mmes LECOINTRE, OLIVARES, MM. BONNIER, FAURE

Sont absents :

Collège A : M. BELOT

Collège B : M. AVARELLO

Collège étudiants : Mmes DELMAS, DUBUIS, GASCUEL, MM. GAMBACORTA, HOCHET, VIDAL

Collège PEX : Mme BAKHA, MM. CHARROIN, NITCHEU

Assistent également à la séance :

Mmes BEAUCHAUD, CINQUIN, JUANICO, LEYRIT, MARAS, MATHIEU, MORTAMET, PEREZ A, PEREZ M., TREVES, MM. BARTHEL, COLOMBET.

Informations générales

- **Point sur les salons**

Le Salon de l'Étudiant de Saint-Etienne se tiendra le week-end du 25 et 26 novembre 2023. A. Trouillet remercie par avance celles et ceux qui contribuent à cet événement. A. Trouillet présente le guide des formations, qui a été remis en forme et actualisé par le service SIOP-Cap Avenir et le chargé de communication de la DFIP.

- **Accréditation**

La demande d'accréditation des deux Masters présentés lors la précédente CFVU (demandes d'accréditation pour le Master Géographie, aménagement, environnement et développement, co-accrédité avec Lyon 3, ainsi que le Master Géomatique, co-accrédité avec Lyon 3 et Lyon 2) ont reçu un avis favorable du ministère.

- **Etat d'avancement de la démarche de mise en place d'une certification TEDS**

La mise en place de la certification Transition écologique et développement soutenable (TEDS), qui permettra la sensibilisation des étudiants au développement soutenable, est en cours. Le dispositif sera présenté lors d'une prochaine CFVU. A. Trouillet annonce que les élus étudiants seront sollicités dans le cadre du développement de ce projet. Son déploiement est prévu pour la rentrée 2024 sans toucher aux maquettes des licences.

- **Nouvelles modalités de présentation et de validation des MCCC**

La présentation des MCCC va évoluer, en adoptant un autre format que les tableaux Excel actuels, afin de répondre aux obligations juridiques extérieures.

Cette nouvelle forme évitera également des erreurs d'interprétation. Cela permettra notamment d'explicitier de façon plus claire les principes de seconde chance.

- **UEOS FST**

Les UEOS proposés par la Faculté de Sciences et Techniques (FST) ont été portés à la connaissance des membres de la CFVU via Nuxeo.

Pour avis

1. Campagne tarifaire 2024

A.Trouillet présente les évolutions des tarifs de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance pour l'année 2024/2025.

Les modifications les plus notables sont la suppression des formations qui n'existent plus, l'ajout des nouvelles formations et l'ajustement des tarifs.

Avis favorable

2. Délibération de la CVEC du 14 novembre 2023

T. David-Rogeat présente les 9 projets subventionnés par la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) lors de sa séance plénière du 14 novembre 2023, pour un montant total de 76 999 €.

R. Ouhabi déplore le fait que le projet de formation des membres de l'association la FASEE n'ait pas obtenu la subvention demandée, au vu de l'importance des associations au sein des campus. A. Leyrit souligne que la décision a été prise par les membres de la commission CVEC, et non l'UJM. Ce refus s'explique par le fait qu'il s'agit de formations qui ne correspondent plus aux besoins. Un travail est en cours avec V. Avarello, S. Allegra, la médecine préventive et la vie étudiante au sujet d'éventuelles alternatives, dans l'idée d'élargir ces formations au plus grand nombre possible d'étudiants, en lien direct avec l'Université.

H. Cresci note que certaines formations sont déjà proposées par l'Université et fait part de sa crainte que la majorité des étudiants formés soient issus de la FASEE, au vu du nombre limité de places disponibles.

D. Soualmi formule la proposition d'identifier un montant de subvention précis par projet soumis, afin d'augmenter les chances d'obtenir un financement. Selon A. Trouillet, le fait de ne pas fixer de montants trop précis permet au contraire d'augmenter les possibilités d'obtenir un financement.

20 pour 7 abstentions

3. Subventions aux associations

- **ALL**

Deux subventions sont allouées par la Faculté Arts Lettres Langues (ALL), pour un montant global de 1 480 €.

Avis favorable

- **Ecole d'Economie**

Deux subventions sont allouées par l'Ecole d'Economie, pour un montant global de 4 500 €, afin de participer aux frais de fonctionnement.

Avis favorable

- **Médecine**

Trois subventions sont allouées par la Faculté de Médecine, pour un montant global de 7 000 €, à trois associations : le Groupement Associatif des Sciences pour la santé (GASS), l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) et l'Association des Etudiants de Médecine de Saint-Etienne (ADEMS).

Avis favorable

- **CRAPE**

Deux subventions sont accordées par la CRAPE, pour un montant global de 4 700 €.

Avis favorable

4. Avis sur les capacités d'accueil 2024/2025

A.Trouillet présente les capacités d'accueil 2024/2025 en première année du premier cycle, dans les 4 types de formations, et leurs évolutions par rapport à 2023/2024.

	Capacités d'accueil 2023-2024		Capacités d'accueil 2024-2025	
	Capacités globales*	Capacités Parcoursup**	Capacités globale*	Capacités Parcoursup**
1. LICENCES NON SELECTIVES	4602	4156	4588	4152
Dont PASS		500		500
Dont LASI		414		429
2. LICENCES SELECTIVES	30	30	30	30
3. BUT	1211	1115	1211	1115
4. AUTRES FORMATIONS POST BAC	134	128	152	140
TOTAL Post Bac	5977	5439	5981	5437

** Capacité accueil Parcoursup: néobacheliers + réorientations (internes et externes)

* Capacité globale: Capacité Parcoursup + redoublants + candidats étrangers soumis à la démarche d'admission préalable prévue aux articles D.612-11 à D.611-18 du code de l'éducation

Les principaux changements portent sur les formations non sélectives. Il n'y a pas de modifications par rapport l'année précédente concernant les BUT.

En PASS, les options Physique et Physique-Chimie fusionnent afin d'éviter les choix par défaut. Un groupe LAS1 est créé en Sciences de l'éducation (120 places et 15 places en accès santé).

Un reformatage est à noter en Licence Sciences pour l'ingénieur, à la suite de l'ouverture d'un groupe supplémentaire de parcours préparatoire à Polytech Lyon (PEIP) réservé à des bacheliers généraux, en plus du groupe existant destiné aux bacheliers technologiques.

Avis favorable

A. Trouillet présente les capacités d'accueil 2024/2025 en M1 et l'évolution par rapport à l'année précédente.

	Capacités d'accueil 2023-2024		Capacités d'accueil 2024-2025	
	Capacité d'accueil limitée (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL) ***	Capacité d'accueil limitée (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL) ***
Total M1	2007	1724	1986 (-21)	1679 (-45)
dont alternance uniquement	207	201	211 (+4)	211 (+4)
dont places réservées parcours internationaux à recrutements spécifiques	134	0	144 (+10)	0
dont places réservées Etudes en France	22	0	20 (-2)	0
dont autres places réservées (conventions, doubles cursus, FC, ...)	127	0	143 (+16)	0
dont autres	1517	1523	1468 (-49)	1468 (-41)

* CAL = nombre d'étudiants pouvant être inscrits dans une formation

** COL = nombre de places ouvertes sur MonMaster

En ce qui concerne les places disponibles en Master, on distingue la capacité d'accueil limitée (CAL), qui correspond à la capacité totale, de la capacité offerte limitée (COL) qui correspond aux seules places ouvertes sur Mon Master. La différence entre les deux types de capacités correspond aux places réservées pour des recrutements spécifiques comme ceux des parcours internationaux ou dans le cadre de conventions (dont doubles diplômes internationaux ou doubles cursus avec des écoles). Les redoublants et, sauf exceptions, les étudiants étrangers recrutés par la procédure Etudes en France, sont inscrits en surnombre, car ils sont peu nombreux à l'échelle de chacun des parcours.

Les évolutions portent principalement sur :

- la fermeture du parcours Sciences de l'art, dans la mention Arts : 5 places seront donc reversées au Master Recherche et création en arts plastiques ;
- une reventilation des places réservées pour les étudiants de l'ENCG au Maroc entre les masters de l'IAE, notamment en parcours Management de projet et parcours Management des organisations de santé.
- des reventilations de places dans le Master Electronique, énergie électrique, automatique, à l'IUT de Roanne ;
- un ré-équilibre des places entre les deux parcours du Master Sciences de l'éducation ;
- une rationalisation de la capacité d'accueil du Master de Droit public, parcours Acteurs publics, en Faculté de Droit.

Avis favorable

5. Calendrier 2024/2025

A.Trouillet présente la proposition du calendrier universitaire 2024/2025, établi en concertation avec les universités et les écoles membres de la COMUE. Ce calendrier sera disponible dans le Règlement général des études 2024/2025.

Avis favorable

Pour adoption

Points A

6. Création de DU/DIU/certificat/AEU

- ALL :

C. Mortamet présente le DU Parlons arts, dont l'objectif est de développer le sens critique des étudiants en leur donnant accès à une programmation culturelle pluridisciplinaire variée, notamment dans le

domaine du spectacle vivant et du patrimoine. La formation est ouverte aux étudiants du second cycle en formation initiale. Les frais de billetterie seront pris en charge par l'institut ARTS.

Adopté

- **Ecole d'Economie :**

T. Barthel présente les deux micro-certifications proposées en formation continue par l'Ecole d'Economie à partir du printemps 2024, pour un maximum de 20 places dans chacune des formations :

- Intelligence Artificielle : défis, opportunités et cas pratiques
- Stratégie Blockchain : défis, opportunités et cas pratiques

Adopté

7. Modification d'intitulé de parcours

- **FST :**

Le parcours « Ecologie chimique » du Master « Sciences du vivant », devient le parcours « Environnement et interactions plantes-insectes ». Cette modification vise à une meilleure lisibilité du parcours, de ses attendus et de ses objectifs pour les futurs candidats.

Adopté

8. Campagne de recrutement 2024

- **Cadrage général**

A.Trouillet présente les différents modes de recrutement pour la rentrée 2024-2025 :

- Via les plateformes et selon des procédures nationales :
 - Parcoursup pour les recrutements en Licence 1 (dont PASS), BUT 1, CITISE et DU de niveau d'études baccalauréat
 - Demande d'Admission Préalable (DAP), uniquement pour les recrutements en Licence 1 pour les étudiants étrangers soumis à la procédure Etudes en France
 - Plateforme « Etudes en France » pour les étudiants étrangers tous niveaux (hormis Licence 1 – DAP)
 - « Mon Master » pour les recrutements en Master 1
 - Recrutement par concours (Télécom Saint-Etienne)
 - Etc.
- Via eCandidat : pour tous les recrutements qui ne relèvent pas d'une procédure nationale spécifique (L2, L3, BUT2, BUT3, LP, M2, DU, etc...)

A.Trouillet présente le cadrage général soumis au vote de la CFVU concernant les niveaux de formation qui recrutent via eCandidat : les principes généraux de candidature, d'admission et de confirmation en formation initiale, en alternance, et se rapportant aux formations organisant des entretiens.

A. Trouillet rappelle également le rôle de proposition qui revient aux commissions d'examen des candidatures. Les décisions d'admission relèvent du Président de l'Université ou, par délégation, du Directeur ou de la Directrice de la composante. Une note sera envoyée ultérieurement aux composantes.

Adopté

- **Parcoursup**

Les attendus locaux ont été portés à la connaissance des élus via la plateforme Nuxéo, avec des modifications peu nombreuses ou mineures par rapport à l'année précédente.

Adopté

- **Mon Master**

Les attendus locaux ont été portés à la connaissance des élus via la plateforme Nuxéo, avec des modifications peu nombreuses ou mineures par rapport à l'année précédente.

Adopté

Points B

9. Modifications de maquettes

- FST
 - Master Sciences du vivant, parcours « Environnement et interactions plantes-insectes »

Adopté

10. Correction d'erreur matérielle des maquettes 2023/2024

- IUT de St Etienne

Adopté

11. PV de la séance du 27 octobre 2023

Reporté

Franck AIVALIOTIS

Directeur Général des Services

Florent PIGEON

Président